



Travail du Bureau Communautaire

Synthèse du 16 février 2022

📌 Séance de décisions :

- Convention avec Calitom pour la mise en place de la redevance spéciale
- Demande de subventions au titre de l'ingénierie 2022 du programme européen LEADER de Charente Limousine
- Tarifs vacances d'hiver Local jeunes de Chabanais et ALSH de Genouillac
- Opération sets de tables 2022.

📌 Fête de la randonnée 2022 :

Communes candidates : Saint Claud, Saint Laurent de Ceris, Roussines, Oradour Fanais, Esse, Lussac, Montrollet.

Les communes qui recevront l'évènement sont Roussines pour le 15 mai et Esse pour le 16 Octobre

📌 Point sur la Maison de Santé :

Cabinet d'appui Massignac - ostéopathe : demande exonération de loyer → gratuité pour 3 mois supplémentaires

📌 Point sur l'association Micromut :

Micromut est une association d'échanges et d'entraide informatique hébergée gracieusement dans les locaux de la CCCL (historiquement animatrice de l'espace public numérique du Confolentais) avec 80 adhérents.

Le coût de fonctionnement pour l'EPCI s'élève à 5 700 €/an. Il est proposé d'établir une convention d'occupation avec un loyer mensuel (montant à définir) avec réduction des charges de la CCCL.

📌 Positionnement de la Communauté de communes sur le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle

Le **Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)** consiste en un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions artistiques, culturelles, éducatives et scolaires. (source : DRAC Nouvelle-Aquitaine)

Il prend la forme d'une convention tripartite entre la DRAC, le ministère de l'éducation nationale et l'EPCI.

Engagement financier de l'EPCI : agent dédié à l'animation de ce dispositif + financement d'actions (notamment transport). La CCCL n'a pas de compétence scolaire cependant ce type de dispositif pourrait être rattaché à la compétence Enfance Jeunesse et se construire avec les communes déjà actives sur le volet scolaire.

Des compléments d'informations sont demandés (partenariat possible avec les communes, coût du dispositif...) avant de pouvoir prendre une décision.